

STRATÉGIE SANTÉ, UNE DÉMARCHE NÉCESSAIRE ET DES TRAVAUX À ALIMENTER

Le 20 juin 2018, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dévoilait publiquement la version finale de *Sa Stratégie d'Accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*. Mieux connue sous le vocable *Stratégie Santé*, ce document fut originalement présenté en version de travail lors du Colloque National sur l'itinérance des 19 et 20 octobre 2017.

La Stratégie santé poursuit l'objectif d'adapter et de rendre accessibles les services de santé et les services sociaux aux personnes en situation ou à risque d'itinérance. Elle souligne la grande variété des situations et des vécus d'itinérance, sa présence sur l'ensemble du territoire du Québec, la diversité des trajectoires des personnes et les problématiques souvent fort complexes qui portent atteinte à leur accessibilité aux soins de santé et aux services sociaux. Elle propose une « *prise en compte globale des besoins particuliers des personnes* ».

Une Stratégie qui appelle des changements importants dans le réseau public

Pour favoriser l'**accessibilité**, la **qualité** et la **continuité** des soins pour les personnes en situation d'itinérance, la Stratégie santé suggère de mobiliser un total de neuf programmes-services¹, conformément à l'organisation des services au sein du réseau de la santé. Elle propose d'assurer le repérage, l'évaluation des besoins et l'accompagnement des personnes. Elle entend favoriser le développement d'une offre et d'une organisation de services définie, adaptée aux réalités des personnes en situation ou à risque d'itinérance dans une optique de prévention et de réduction de l'itinérance. Finalement, la Stratégie santé compte mobiliser l'ensemble des programmes-services du réseau public et mettre en place des collaborations formelles entre intervenant.e.s du réseau et les partenaires communautaires. Dans l'ensemble, le rôle des organismes communautaires demeure toujours à y être précisé. Le RAPSIM poursuit son implication dans les instances de concertation chargées de la mise en place de cette stratégie et s'assurera de la défense et de la promotion du rôle essentiel des organismes communautaires en matière de soins de santé et de services sociaux.

Accessibilité

En vue de soutenir l'amélioration de l'accessibilité aux soins de santé pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance, le MSSS propose de mener un exercice d'identification des barrières à l'accessibilité aux soins de santé et d'améliorer la souplesse dans l'octroi des services. La Stratégie qu'il propose suggère également de mieux structurer les interventions en vue d'éviter de refouler ces personnes aux portes du réseau public. Elle souhaite s'attaquer à la récurrence des passages aux

¹ Services généraux, activités clinique et d'aide, santé physique, santé mentale, dépendance, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, déficience physique, santé publique, jeunes en difficulté et soutien à l'autonomie des personnes âgées.

urgences qui trop souvent retarde les interventions à des moments critiques pour les personnes, le phénomène des « portes tournantes ». Pour ce faire, elle entend favoriser développer des mécanismes et des pratiques qui permettront une véritable insertion des personnes dans le réseau de la santé. Dans l'ensemble, elle propose de doter tous les établissements de santé de Montréal (et du Québec) de services adaptés afin d'éviter d'avoir à demander aux personnes de se déplacer inutilement sur le territoire et de favoriser le maintien dans les milieux de vie.

Qualité

Pour assurer la « qualité » des services rendus aux personnes en situation ou à risque d'itinérance, la Stratégie santé suggère de favoriser l'adaptation des différents programmes et services en misant sur le partage de connaissances et la formation du personnel de tous les différents établissements de santé sur les réalités de l'itinérance. Les intervenant.e.s du réseau de la santé soutiennent être mal outillé.e.s pour faire face à la complexité des situations des personnes en situation d'itinérance. La Stratégie propose de diffuser de la connaissance sur les besoins et réalités des personnes en situation ou à risque d'itinérance afin de permettre l'amélioration de la qualité des services qui leurs sont rendus. Elle cherche ainsi à faire tomber les barrières culturelles et organisationnelles qui ont un impact important sur l'insertion des personnes marginalisées et vulnérables au sein du réseau public. Elle propose donc d'établir une certaine souplesse dans l'accueil de ces personnes et dans l'offre de soins et de services qui leurs sont destinés.

Continuité

Par « continuité », on entend la possibilité d'une personne de cheminer, sans trop d'embûches, à travers la boucle des soins et des services qui correspondent à ses besoins. La Stratégie santé soutient la mise en commun des différents programmes en vue de trouver des réponses globales aux réalités particulières et souvent très complexes des personnes en situation d'itinérance (Santé physique, dépendances, santé mentale, déficience intellectuelle, vieillissement, etc.). Elle suggère également d'accorder une attention particulière aux suivis pour les personnes qui se retrouvent dans des établissements publics (détention, réadaptation, centre hospitalier, etc.) afin de prévenir l'itinérance. Plutôt que de traiter chaque problématique à la pièce, en hiérarchisant l'urgence de chaque intervention, la Stratégie positionne les réalités des personnes au centre de leur cheminement dans les couloirs du réseau de la santé.

Quelle place pour le communautaire ?

En somme la Stratégie prévoit un nécessaire changement institutionnel qui devra se traduire par une mobilisation du personnel cadre et clinique de l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux. Celui-ci fera l'objet d'un accompagnement spécial par le Service régional des activités communautaires et de l'itinérance du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal lors du déploiement des mesures de la Stratégie dans les prochains mois. À l'avant plan de l'action pour la réduction et la prévention de l'itinérance, le milieu communautaire devra être appelé à participer à ces démarches au-delà des seules consultations. Les efforts des organismes qui développent des initiatives d'accessibilité aux soins de



santé (dépistage, convalescence, soins palliatifs, évaluation, accompagnement, cliniques mobiles, podiatrie, etc.) devront être reconnus à leur juste valeur. Leurs connaissances et leur grande proximité des enjeux liés à l'accessibilité aux soins de santé devront également être appelés à contribuer à la mise en œuvre de cette Stratégie. Pour que les objectifs de cette ambitieuse stratégie soient effectivement atteints, le réseau de la santé publique devra d'une part garantir une accessibilité véritablement universelle aux soins pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance. Il devra également supporter les initiatives des groupes communautaires et s'inspirer des partenariats formels entre les réseaux public et communautaire qui permettent de rapprocher les soins des personnes.

Et les prochaines étapes ?

Dans les prochains mois, les différents établissements établiront un portrait de leurs services destinés aux populations en situation ou à risque d'itinérance. Ils entameront également des démarches pour établir une lecture commune du phénomène de l'itinérance et des besoins spécifiques des personnes qui la vivent. Dès le début 2019, chaque établissement de santé sera responsable de mener une analyse diagnostique des écarts entre les besoins exprimés par le milieu et les services rendus. Dans une dernière étape, ceci devrait déboucher sur la mise en place des mesures et de solutions adaptées aux réalités locales, visant notamment à faciliter le repérage, l'évaluation et l'accompagnement des personnes dans le système public. Les connaissances et expertises des intervenant.e.s et des groupes communautaires qui œuvrent en prévention et en réduction de l'itinérance devront être associés à chacune de ces étapes de la mise en place de cette Stratégie. Le RAPSIM se chargera de faire un suivi du déploiement de la Stratégie santé à partir de son implication au sein du Groupe de Travail « Santé et itinérance » découlant du Plan d'action intersectoriel et s'assurera de faire le lien avec ses membres.

Pour toute question ou information veuillez communiquer avec Guillaume Legault, responsable du dossier santé, au guillaume.legault@rapsim.org ou au 514-879-1949

Solidairement,

Guillaume Legault,
Organisateur communautaire au RAPSIM